Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels ainsi qu'aux investisseurs professionnels

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL



PHOENIX MÉMOIRE EUROPE TRIO JANVIER 2027

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Durée d'investissement conseillée

10 ans et 15 jours (hors cas de Remboursement Anticipé Automatique)[1]

Période de Commercialisation

du 5 octobre 2026 (inclus) au 4 janvier 2027 (inclus)

- **TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie[1] et à la Date d'Échéance[2], ci-après le « Titre » ou le « Produit ».**
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION : du 5 octobre 2026 (inclus) au 4 janvier 2027 (inclus).** Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 4 janvier 2027, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le Distributeur. Compte tenu de ses caractéristiques complexes, ce Produit ne doit être souscrit qu'avec l'accompagnement d'un conseiller financier.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE : 10 ans et 15 jours** (hors Remboursement Anticipé Automatique[2]). En cas de revente avant la Date d'Échéance[2] ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique[2] effective, **l'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable a priori.**
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.**
- **CADRE D'INVESTISSEMENT :** Compte-titres, unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).
- **ISIN :** FR001401BJ01
- **COTATION :** SIX Swiss Exchange (marché réglementé)
- **PRODUIT ÉMIS PAR ROYAL BANK OF CANADA, LONDON BRANCH[3] (l' « Émetteur »).** L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le Prospectus de Base. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.
- **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- Le document d'informations clés (DIC) relatif à ce produit peut être consulté et téléchargé à l'adresse https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FR001401BJ01&lang=FR&jurisdiction=FR.
- **Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.**

equitim.

[1] **L'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable a priori si les Titres sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.**

[2] **Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières.**

[3] Notation par Standard & Poor's / Moody's : AA- / Aa1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 09/10/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au Produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes **« Capital »** et **« Capital Initial »** utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres, soit **1 000 EUR**, multipliée par le nombre de Titres. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« Taux de Rendement Annuel » ou « TRA ») sont **nets de frais de gestion** pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn) (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de **1,00% annuel**), ou **nets de droits de garde en cas d'investissement en compte-titres** (en prenant comme hypothèse un taux de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement réalisé entre la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le **4 janvier 2027**, et la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] concernée ou la Date d'Échéance[1], selon les cas. En cas de vente du Titre avant la Date d'Échéance[1] (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et de retraite), le TRA effectif peut être supérieur ou inférieur au TRA indiqué dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en Capital partielle ou totale. Les avantages du Titre profitent aux seuls investisseurs qui conservent le Produit jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] effective ou la Date d'Échéance[1].**

Pour un investissement dans le Produit, vous êtes exposé, pour une durée allant de **4 trimestres et 14 jours à 40 trimestres et 15 jours** à partir de la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le **4 janvier 2027**, à l'évolution de l'Indice **Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index**. Le rendement du Produit dépend de l'Indice (code Bloomberg : **SOLESS50 Index** ; sponsor : **Solactive** ; disponible sur le site : https://www.solactive.com/index/DE000SL0UHW1/) (« l'Indice »)[2]. L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant, sur une base journalière, un **prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice**, sous la forme d'un décrément. Ce mécanisme peut avoir pour effet de réduire la performance de l'Indice et, par conséquent, le rendement du Produit, par rapport à un indice dans lequel les dividendes seraient réinvestis sans retranchement, notamment lorsque les dividendes réinvestis sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de **50 points d'indice par an.**

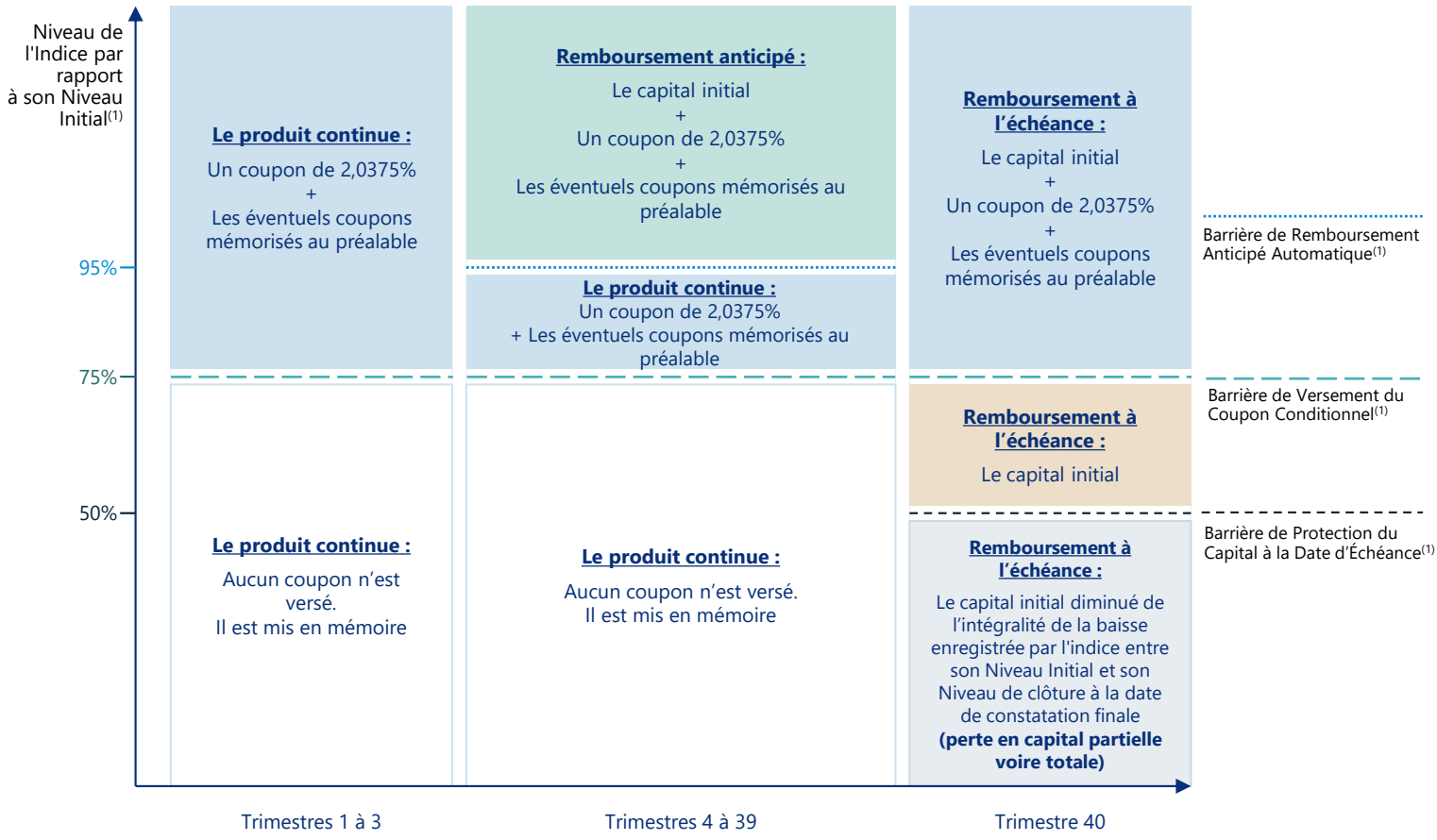
... avec un risque de perte en Capital partielle ou totale à la Date d'Échéance[1] à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice si celui-ci, à la Date de Constatation Finale[1], clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial[1].

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du trimestre 4 au trimestre 39 (depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027), si à une Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] (le « **Remboursement Anticipé Automatique** »). **La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] est fixée à 95%** du Niveau Initial[1] à l'issue du trimestre 4 (depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027) et reste à ce niveau jusqu'au trimestre 39.

... avec un objectif de Coupon Conditionnel plafonné à 2,0375%[3] au titre du trimestre écoulé (le « **Coupon Conditionnel** ») **ainsi que les coupons éventuellement mis en mémoire et non versés au préalable,** si, à une Date de Constatation Trimestrielle[1] ou à la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Versement du Coupon Conditionnel[1] soit 75% de son Niveau Initial[1].

La perte en Capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale[1].
Les Titres peuvent être proposés comme des actifs représentatifs d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn). La présente brochure décrit les caractéristiques du Produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce Produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières, ainsi que la page 5 pour la détermination du Niveau Initial.
[2] Veuillez vous référer aux pages 9 et 10 pour plus d'informations sur l'Indice.
[3] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[1], du trimestre 1 au trimestre 40 (depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Versement du Coupon Conditionnel[1] soit 75% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2] un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre écoulé ainsi que les éventuels coupons mis en mémoire et non versés au préalable depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027.
- Si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle[1], du trimestre 4 au trimestre 39 (depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027), l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1], un mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est automatiquement activé et l'investisseur récupère[2] alors son Capital Initial[2], majorée d'un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre écoulé ainsi que les éventuels coupons mis en mémoire et non versés au préalable depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027.
- À la Date de Constatation Finale[1], si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2] alors son Capital Initial[2], majorée d'un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre écoulé ainsi que les éventuels coupons mis en mémoire et non versés au préalable depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027.
- À la Date de Constatation Finale[1], si le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% de son Niveau Initial[1] mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2] alors son Capital Initial.

INCONVÉNIENTS

- **Le Produit présente un risque de perte partielle ou totale du Capital en cours de vie** (en cas de revente des Titres avant la Date d'Échéance[1] ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1] effective) **et à la Date d'Échéance[1]** (si, à la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial[1]). En cas de revente des Titres avant la Date d'Échéance[1] ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique[1], il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en Capital peut être partielle ou totale.** Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur Date d'Échéance[1].
- Le Produit est également soumis au **risque lié à l'inflation**. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du Produit.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, au risque de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur, qui induisent un risque de non-remboursement, ainsi qu'au risque de dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur, qui induit un risque sur la valeur de marché du Produit.**
- L'investisseur ne bénéficiera que d'une hausse partielle du niveau de l'Indice du fait **du mécanisme de plafonnement des gains** à 2,0375%[2] par trimestre écoulé depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027 (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 7,265%[3]).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 trimestres et 14 jours à 40 trimestres et 15 jours à partir de la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027.
- Le rendement du Produit à la Date d'Échéance[1] est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] en cours de vie ainsi qu'autour des barrières de 50% et 75% de son Niveau Initial[1] à la Date de Constatation Finale[1].
- **L'indice est un indice avec décrément et ne présente pas le rendement total des actions qui le composent. Il est calculé dividendes bruts réinvestis, diminué d'un montant fixe de 50 points d'indice par an, ce qui résulte donc pour l'investisseur en un rendement moindre que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (ou respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (ou respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Ainsi, en cas de marchés baissiers, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points par an, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.**

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières, ainsi que la page 5 pour la détermination du Niveau Initial.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
[3] Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% annuel. Le montant net affiché s'entend hors autres frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (rachat, liquidation, arbitrage ou dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en Capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la définition en page 2 pour plus d'informations sur la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel net.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce Produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le Produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de Créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base.

Les investisseurs sont notamment invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base (https://www.rbc.com/investor-relations/european-senior-notes-program.html)

Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en Capital** : Le Titre de Créance présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente du Titre de Créance avant la Date d'Échéance(1) ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1) effective) et à la Date d'Échéance(1) (si, à la Date de Constatation Finale(1), l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial(1)). En cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance(1) ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1) effective, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre la totalité de leur Capital Initial.
- **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Émetteur. Les Titres sont des obligations générales non garanties et non subordonnées de l'Émetteur. Ce ne sont pas des dépôts et ils ne sont pas protégés par un système de protection des dépôts. Par conséquent, si l'Émetteur échoue ou est autrement incapable de remplir ses obligations de paiement en vertu des Titres ou de la garantie, les investisseurs perdront tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de marché :** Le Produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de niveau (en raison notamment de l'évolution des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du Capital Initial.
- **Risque de liquidité :** Ce Produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du Produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le Produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du Capital Initial.
- **Risque lié au Sous-jacent :** Les mécanismes de remboursement et de versement des gains sont liés à l'évolution de l'Indice.
- **Risque découlant de la nature du support :** En cas de revente du Produit avant la Date d'Échéance(1) ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(1) effective, alors que les conditions de Remboursement Anticipé Automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du Produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite (PERIn), le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres avant leur Date d'Échéance(1). Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en Capital partielle ou totale. Il est précisé que l'assureur, d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risque lié à l'inflation :** Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du Produit, le rendement « réel » du Produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.
- **Risque de conflit d'intérêts :** L'Agent de Calcul du Produit est Royal Bank of Canada. Il existe donc un conflit d'intérêts potentiel en ce qui concerne les Titres, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les Titres. Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.
- **Risque lié au mécanisme de décrément de l'Indice :** L'Indice intègre un prélèvement forfaitaire de **50 points d'indice par an**, prélevé quotidiennement, en plus du réinvestissement des dividendes bruts. Ce prélèvement peut peser significativement sur la performance de l'Indice notamment lorsque les dividendes réinvestis sont inférieurs à **50 points** ou lorsque le niveau de l'Indice diminue. Dans certaines conditions de marché défavorables, le mécanisme de décrément peut ainsi accentuer la baisse de l'Indice et, par conséquent, avoir un impact négatif sur la valeur et le rendement des Titres.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières, ainsi que la page 5 pour la détermination du Niveau Initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

Le Niveau Initial[1] correspond au niveau de clôture de l'Indice **Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index** à la Date de Détermination du Niveau Initial[1] suivante : 04/01/2027

MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (TRIMESTRES 1 À 40)

Du trimestre 1 à 40, à chaque Date de Constatation Trimestrielle[1] on observe le niveau de clôture de l'Indice :

Cas défavorable : **Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% de son Niveau Initial[1], l'investisseur ne reçoit aucun Coupon Conditionnel au titre du trimestre observé.**

Cas favorable : **Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2], à la Date de Paiement de Coupon Conditionnel correspondante[1] :**

Un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre écoulé
+
Les éventuels coupons mis en mémoire et non versés[2] au préalable depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 4 À 39)

Dès la fin du trimestre 4, on observe le niveau de clôture de l'Indice à chaque Date de Constatation Trimestrielle[1]:

- **Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] du trimestre en question, le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé, le Produit prend fin et l'investisseur reçoit[2], à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante[1] :**

Le Capital Initial[2]
+
Un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre écoulé
+
Les éventuels coupons mis en mémoire et non versés au préalable[2] depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027

(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,09%[3] et 7,265%[3] en fonction du nombre de Coupons Conditionnels versés au titre des trimestres précédents)

- **Sinon, le Produit continue.**

La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] est fixée à 95% du Niveau Initial[1] à l'issue du trimestre 4 (depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027) et reste à ce niveau jusqu'au trimestre 39.

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières, ainsi que la page 5 pour la détermination du Niveau Initial.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
[3] Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% annuel. Le montant net affiché s'entend hors autres frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (rachat, liquidation, arbitrage ou dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en Capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la définition en page 2 pour plus d'informations sur la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel net.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE[1] (TRIMESTRE 40)

À la Date de Constatation Finale[1], le 5 janvier 2037, en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique préalable, on observe le niveau de clôture de l'Indice :

- **Cas défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2], à la Date d'Échéance[1], le 19 janvier 2037 :**

Le Capital Initial[2] diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice entre son Niveau Initial[1] et son niveau de clôture à la Date de Constatation Finale[1], le 05/01/2037

(soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à 2,86%[3] en fonction de la baisse de l'Indice et du nombre de Coupons Conditionnels versés au titre des trimestres précédents)
L'investisseur subit alors une perte en Capital partielle, voire totale

- **Cas médian : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2], à la Date d'Échéance[1], le 19 janvier 2037 :**

Le Capital Initial[2]

(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -1,00%[3] et 7,12%[3] en fonction du nombre de Coupons Conditionnels versés au titre des trimestres précédents)

- **Cas favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau Initial[1], l'investisseur reçoit[2], à la Date d'Échéance[1], le 19 janvier 2037 :**

Le Capital Initial[2]
+
Un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre écoulé
+
Les éventuels coupons mis en mémoire et non versés au préalable[2] depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027

(soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 5,05%[3] et 7,262%[3] en fonction du nombre de Coupons Conditionnels versés au titre des trimestres précédents)

[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières, ainsi que la page 5 pour la détermination du Niveau Initial.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
[3] Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% annuel. Le montant net affiché s'entend hors autres frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (rachat, liquidation, arbitrage ou dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en Capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la définition en page 2 pour plus d'informations sur la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel net.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Produit. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du Produit.

- Évolution du niveau de l'Indice en % de son Niveau Initial[1]
- Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] (à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39)
- Valeur de remboursement du Produit en % du Capital Initial
- Différence entre le montant de remboursement du Produit et le niveau de l'Indice
- Barrière de Protection du Capital à la Date d'Échéance[1] (50% du Niveau Initial de l'Indice)
- Barrière de Versement du Coupon Conditionnel[1] (75% du Niveau Initial de l'Indice)
- Mécanisme de plafonnement des gains
- Versement d'un Coupon Conditionnel

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial[1]

À l'issue du trimestre 1, à la Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau Initial[1]. Le Produit verse alors un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre 1.

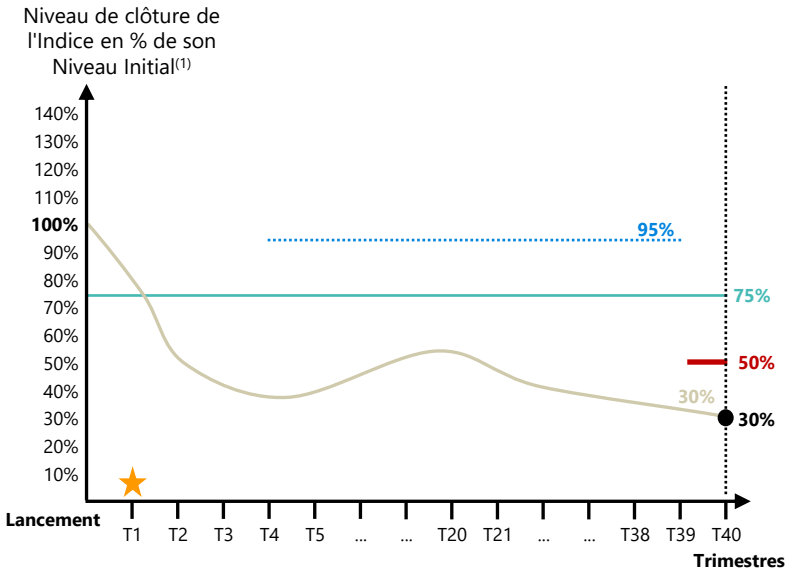
À l'issue de chacun des trimestres 2 à 39, aux Dates de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] et à la Barrière de Versement du Coupon Conditionnel[1]. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé et le Produit ne verse aucun Coupon Conditionnel, ils sont mis en mémoire.

À la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial[1] (30% dans cet exemple).

L'investisseur récupère[2] alors le Capital Initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice, soit 30% de son Capital Initial dans cet exemple. Les coupons mis en mémoire ne sont pas versés.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -11,99%[3], contre un Taux de Rendement Annuel net négatif de -12,18%[3] pour un investissement direct dans l'Indice[4].

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en Capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.



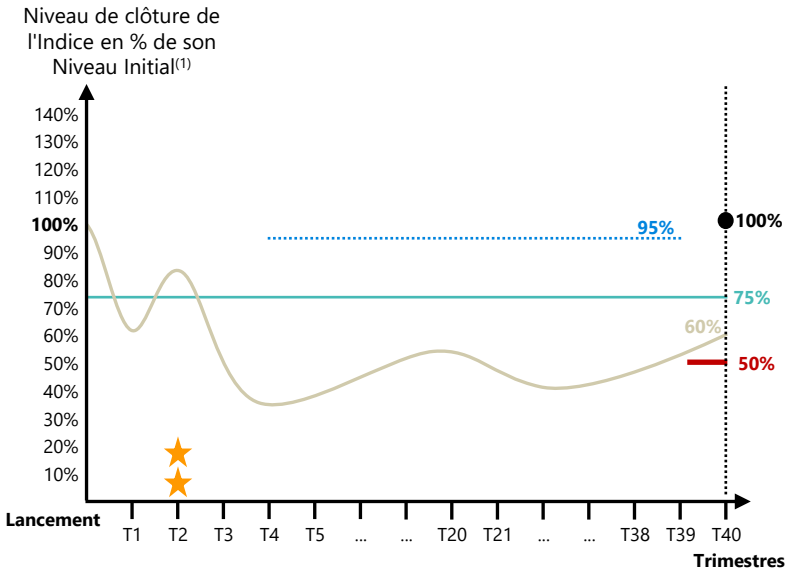
SCÉNARIO MÉDIAN : À la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial[1]

À l'issue du trimestre 2, à la Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau Initial[1]. Le Produit verse alors un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre 2 ainsi que le coupon mémorisé au préalable au titre du trimestre 1.

À chaque Date de Constatation Trimestrielle[1], des trimestres 3 à 39, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] et à la Barrière de Versement du Coupon Conditionnel[1]. Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique n'est donc pas activé et le Produit ne verse aucun Coupon Conditionnel, ils sont mis en mémoire.

À la Date de Constatation Finale[1], l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% de son Niveau Initial[1] mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial[1] (60% dans cet exemple). L'investisseur récupère[2] alors 100% de son Capital Initial. Les coupons mis en mémoire ne sont pas versés.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -0,59%[3] contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,91%[3] pour un investissement direct dans l'Indice[4].



[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières, ainsi que la page 5 pour la détermination du Niveau Initial.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
[3] Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% annuel. Le montant net affiché s'entend hors autres frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (rachat, liquidation, arbitrage ou dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en Capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la définition en page 2 pour plus d'informations sur la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel net.
[4] Dividendes bruts réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire de **50 points d'Indice par an.**

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Produit. Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du Produit.

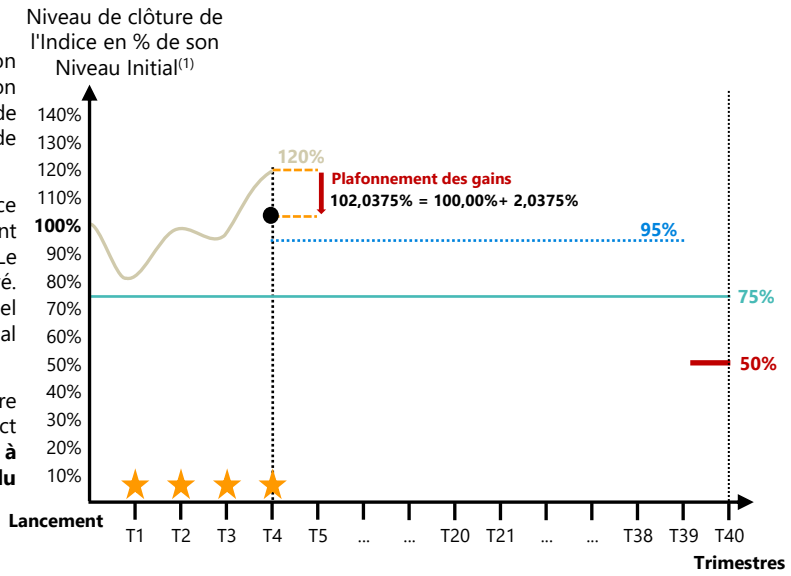
- Évolution du niveau de l'Indice en % de son Niveau Initial[1]
- Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1] (à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39)
- Valeur de remboursement du Produit en % du Capital Initial
- Différence entre le montant de remboursement du Produit et le niveau de l'Indice
- Barrière de Protection du Capital à la Date d'Échéance[1] (50% du Niveau Initial de l'Indice)
- Barrière de Versement du Coupon Conditionnel[1] (75% du Niveau Initial de l'Indice)
- Mécanisme de plafonnement des gains
- Versement d'un Coupon Conditionnel

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première Date de Constatation du mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique[1]

À l'issue de chacun des trimestres 1 à 3, aux Dates de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau Initial[1]. Le Produit verse alors à chaque Date de Paiement de Coupon Conditionnel[1] correspondante un Coupon Conditionnel de 2,0375%[2] au titre du trimestre écoulé.

Dès la fin du trimestre 4, à la Date de Constatation Trimestrielle[1], l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique correspondante[1] (120% dans cet exemple). Le mécanisme de Remboursement Anticipé Automatique est activé. L'investisseur récupère[2] son Capital Initial majoré du Coupon Conditionnel de 2,0375% au titre du trimestre écoulé, soit 102,0375% de son Capital Initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 6,99%[3], contre un Taux de Rendement Annuel net de 18%[3] pour un investissement direct dans l'Indice[4] du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,0375% par trimestre écoulé depuis la Date de Détermination du Niveau Initial[1], le 4 janvier 2027.**



[1] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en pages 11 et 12 pour le détail des dates et des barrières, ainsi que la page 5 pour la détermination du Niveau Initial.
[2] Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.
[3] Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% annuel. Le montant net affiché s'entend hors autres frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, toute sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (rachat, liquidation, arbitrage ou dénouement par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en Capital partielle ou totale. Veuillez vous référer à la définition en page 2 pour plus d'informations sur la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel net.
[4] Dividendes bruts réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire de **50 points d'Indice par an.**

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE EUROPEAN STRATEGIC SECTORS EUR AR 50 INDEX

L'Indice **Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index** (dividendes bruts réinvestis, avec un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an sur une base journalière) est un indice actions créé, calculé et publié par Solactive. Il a été lancé le 24/06/2026. Les valeurs de l'Indice présentées avant cette date sont des simulations réalisées à partir de performances passées.

Cet indice fournit une exposition longue à un **panier équipondéré de 15 actions**, le panier étant diversifié entre trois secteurs :
- Technologie
- Défense
- Services financiers

Ces sociétés sont domiciliées en Europe.

L'indice est rééquilibré trimestriellement pour cibler une exposition égale entre les 15 actions.

L'indice vise à offrir une exposition équilibrée entre ces thématiques stratégiques européennes. Il intègre un mécanisme de décrément pour optimiser l'efficacité de tarification des produits structurés, notamment pour les structures autocallables de longue durée. L'indice est calculé par Solactive AG.

L'Indice est calculé en euros (EUR). **L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et diminué d'un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an sur une base journalière, ce qui est défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts distribués par les actions qui le composent sont inférieurs (ou respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (ou respectivement améliorée) par rapport à un investissement direct dans les actions qui le composent.**

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 50 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 50 points aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse des actions composant l'Indice, la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 50 points d'indice, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice. Cette caractéristique de décrément sera d'autant plus défavorable pour l'investisseur dans un contexte de marché baissier.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de Solactive : Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index[1].

Source : Equitim, le 9 octobre 2026

Pour plus d'informations concernant les indices à décréments, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site : Indices à décrément : spécificités, atouts et inconvénients[2].

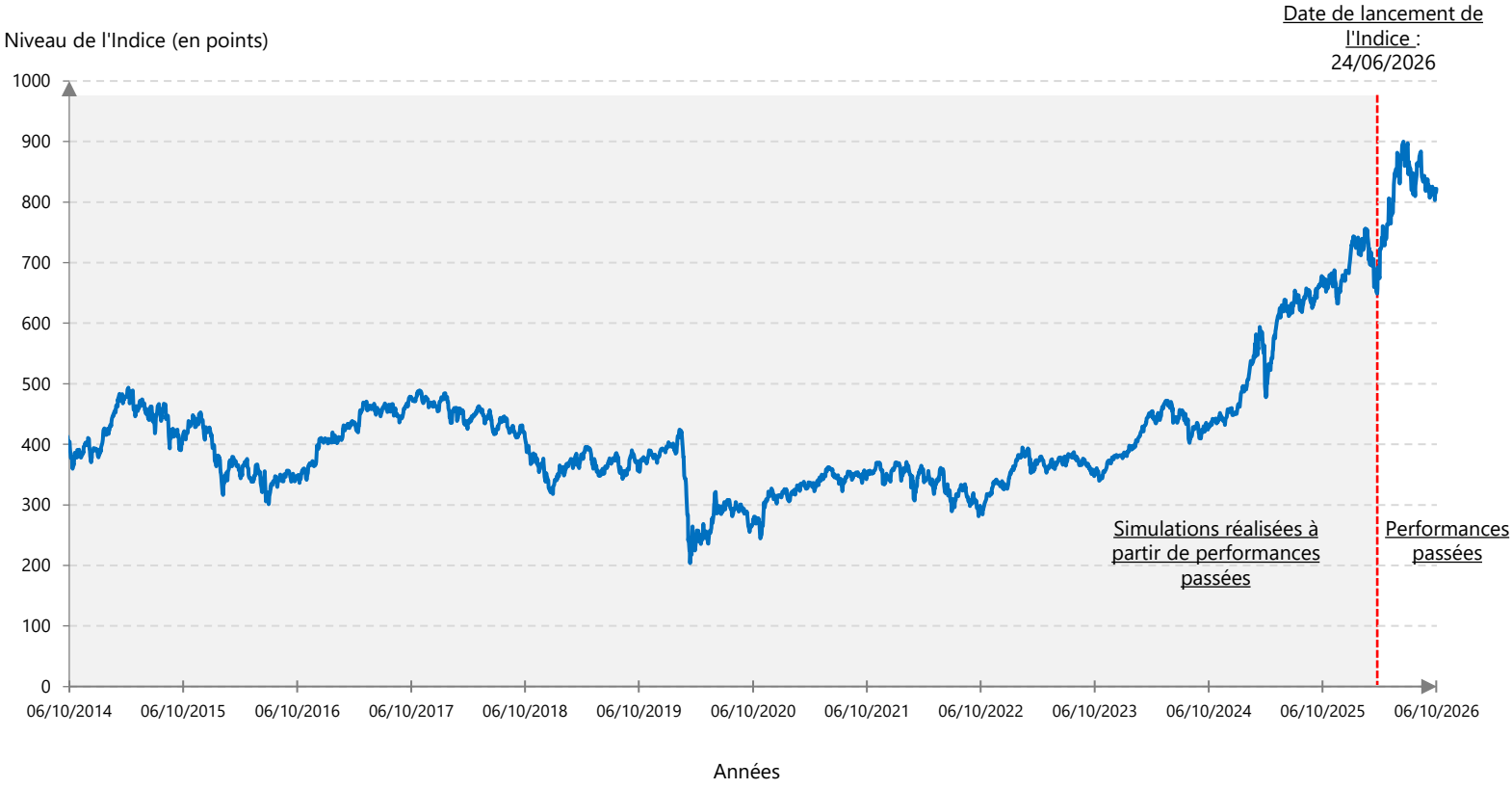
Ticker Bloomberg : SOLESS50 Index

[1] https://www.solactive.com/index/DE000SL0UHW1/
[2] https://afpdb.org/indices-a-decrement-specificites-atouts-et-inconvenients

ÉVOLUTION DE L'INDICE SOLACTIVE EUROPEAN STRATEGIC SECTORS EUR AR 50 INDEX ENTRE LE 06/10/2014 ET LE 06/10/2026

Toutes les données précédant le 24 juin 2026 sont le résultat de simulations réalisées à partir de performances passées visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS RÉALISÉES À PARTIR DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. CE GRAPHIQUE REPRÉSENTE LES DONNÉES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES DANS LA DÉTERMINATION DE LA FORMULE DU PRODUIT MAIS NE REFLÈTE PAS LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT.



Source : Bloomberg Finance L.P., le 9 octobre 2026

PERFORMANCE SIMULÉE RÉALISÉE À PARTIR DE PERFORMANCES PASSÉES ET PERFORMANCE HISTORIQUE DE L'INDICE SOLACTIVE EUROPEAN STRATEGIC SECTORS EUR AR 50 INDEX

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS RÉALISÉES À PARTIR DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. CECI EST ÉGALEMENT VALABLE POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Performances historiques et simulées (avant le 24/06/2026) au 06/10/2026	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	12 ans
Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index[1]	+22,51%	+134,19%	+135,87%	+135,78%	+103,15%

Source : Bloomberg Finance L.P., le 9 octobre 2026

L'Émetteur a procédé à une reproduction fidèle de l'information provenant de sources externes. A la connaissance de l'Émetteur, cette information ne contient pas d'erreur et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

[1] Les performances historiques et simulées de l'Indice sont calculées dividendes bruts réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire de **50 points d'Indice par an.**

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre complexe de droit français présentant un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé Automatique effective) et à la Date d'Échéance. Le Produit présente un risque de perte en Capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le niveau de l'Indice non mesurable a priori si le Produit est revendu avant la Date d'Échéance ou de Remboursement Anticipé Automatique effective.

Émetteur : Royal Bank of Canada, London Branch[1]

Substitution de l'Émetteur : La substitution de l'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le Prospectus de Base. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index (Code Bloomberg : SOLESS50 Index ; sponsor : Solactive ; https://www.solactive.com/index/DE000SL0UHW1/). L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant, sur une base journalière, un **prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice**, sous la forme d'un décrément. Ce mécanisme peut avoir pour effet de réduire la performance de l'Indice et, par conséquent, le rendement du Produit, par rapport à un indice dans lequel les dividendes seraient réinvestis sans retranchement, notamment lorsque les dividendes réinvestis sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de **50 points d'indice par an.**

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'Émission : 30 000 000 EUR

Valeur Nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.

Date d'Émission : 04/01/2027

Prix d'Émission : 100% de la Valeur Nominale.

Période de Commercialisation : du 5 octobre 2026 (inclus) au 4 janvier 2027 (inclus). Une fois le Montant de l'Émission atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 4 janvier 2027, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le Distributeur.

Garantie du Capital : Pas de garantie en Capital, ni en cours de vie, ni à la Date d'Échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.

Niveau Initial : Le Niveau Initial correspond au niveau de clôture de l'Indice **Solactive European Strategic Sectors EUR AR 50 Index** à la Date de Détermination du Niveau Initial.

Date de Détermination du Niveau Initial : 04/01/2027

Date de Constatation Finale : 05/01/2037

Date d'Échéance : 19/01/2037 (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique).

Dates de Constatation Trimestrielle : 05/04/2027, 05/07/2027, 04/10/2027, 04/01/2028, 04/04/2028, 04/07/2028, 04/10/2028, 04/01/2029, 04/04/2029, 04/07/2029, 04/10/2029, 04/01/2030, 04/04/2030, 04/07/2030, 04/10/2030, 06/01/2031, 04/04/2031, 04/07/2031, 06/10/2031, 05/01/2032, 05/04/2032, 05/07/2032, 04/10/2032, 04/01/2033, 04/04/2033, 04/07/2033, 04/10/2033, 04/01/2034, 04/04/2034, 04/07/2034, 04/10/2034, 04/01/2035, 04/04/2035, 04/07/2035, 04/10/2035, 04/01/2036, 04/04/2036, 04/07/2036, 06/10/2036, 05/01/2037

Dates de Paiement de Coupon Conditionnel : 19/04/2027, 19/07/2027, 18/10/2027, 18/01/2028, 20/04/2028, 18/07/2028, 18/10/2028, 18/01/2029, 18/04/2029, 18/07/2029, 18/10/2029, 18/01/2030, 18/04/2030, 18/07/2030, 18/10/2030, 20/01/2031, 22/04/2031, 18/07/2031, 20/10/2031, 19/01/2032, 19/04/2032, 19/07/2032, 18/10/2032, 18/01/2033, 20/04/2033, 18/07/2033, 18/10/2033, 18/01/2034, 20/04/2034, 18/07/2034, 18/10/2034, 18/01/2035, 18/04/2035, 18/07/2035, 18/10/2035, 18/01/2036, 22/04/2036, 18/07/2036, 20/10/2036, 19/01/2037. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant sauf si celui-ci tombe le mois suivant, auquel cas la date de paiement retenue sera le jour ouvré précédent.

Dates de Remboursement Anticipé Automatique : 18/01/2028, 20/04/2028, 18/07/2028, 18/10/2028, 18/01/2029, 18/04/2029, 18/07/2029, 18/10/2029, 18/01/2030, 18/04/2030, 18/07/2030, 18/10/2030, 20/01/2031, 22/04/2031, 18/07/2031, 20/10/2031, 19/01/2032, 19/04/2032, 19/07/2032, 18/10/2032, 18/01/2033, 20/04/2033, 18/07/2033, 18/10/2033, 18/01/2034, 20/04/2034, 18/07/2034, 18/10/2034, 18/01/2035, 18/04/2035, 18/07/2035, 18/10/2035, 18/01/2036, 22/04/2036, 18/07/2036, 20/10/2036. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la date de paiement retenue sera le jour ouvré suivant sauf si celui-ci tombe le mois suivant, auquel cas la date de paiement retenue sera le jour ouvré précédent.

[1] Notation par Standard & Poor's / Fitch / Moody's : AA- / NA / Aa1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 09/10/2026, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au Produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Barrière de Remboursement Anticipé Automatique : La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 95% du Niveau Initial à l'issue du trimestre 4 (depuis la Date de Détermination du Niveau Initial, le 4 janvier 2027) et reste à ce niveau jusqu'au trimestre 39.

Barrière de Versement du Coupon Conditionnel : 75% du Niveau Initial de l'Indice.

Barrière de Protection du Capital à la Date d'Échéance : 50% du Niveau Initial de l'Indice.

Éligibilité : Compte-titres, unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel, ou collectif le cas échéant).

Frais d'Investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le Distributeur pour plus de précisions.

Cotation : SIX Swiss Exchange (marché réglementé)

Type d'offre : Placement privé uniquement – France : nous attirons votre attention sur le fait que le Produit est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs) et que la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Commission de Distribution : Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces Titres, Royal Bank of Canada (Europe) GmbH paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des Titres et n'excédera pas 1% par an multiplié par la durée maximale des Titres exprimée en nombre d'années. **L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la Période de Commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres par les investisseurs**. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier.

Publication de la valeur liquidative : Six Telekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence.

Double Valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv (la « Société ») sur une base bimensuelle (tous les 15 jours). La Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du Groupe Royal Bank of Canada.

Marché Secondaire : Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du Titre, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00%.

Agent de Calcul : Royal Bank of Canada, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Code ISIN : FR001401BJ01

AVERTISSEMENTS

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Phoenix Mémoire Europe Trio Janvier 2027 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

- Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

- Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives et dans le Prospectus de Base des titres.

- Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Royal Bank of Canada ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. L'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération avec Royal Bank of Canada, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

- Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

- Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « **Regulation S** »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transIndices ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« **Offshore transactions** » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

- Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

-La présente brochure commerciale n'a fait l'objet d'aucune communication auprès d'une autorité de régulation

Émetteur : Royal Bank of Canada, London Branch, siège social 100 Bishopsgate London, EC2N 4AA England, Company Register No FC000981

Agent Placeur : Royal Bank of Canada (Europe) GmbH, siège social Taunusalage 17, 60325 Frankfurt am Main Germany, Company Register Number HRB 110139

Lien vers le prospectus de base : https://www.rbc.com/investor-relations/european-senior-notes-program.html